

Informations de base

CNS - Procédure de consultation
Règlement

[2008/0124\(CNS\)](#)

Procédure terminée

Domaine des transports aériens: application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées (abrog. règlement (CEE) n°3976/87). Codification

Sujet

2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes

3.20.01 Transport aérien de personnes et fret